

Seine-Saint-Denis : le chauffeur porte plainte contre la RATP pour mise en danger



Grégory, chauffeur RATP, porte plainte contre son employeur pour mise en danger de la vie d'autrui . DR

Victime collatérale lors du rassemblement de soutien à Théo en février à Bobigny, Grégory, chauffeur de la RATP estime que sa direction lui a donné des ordres dangereux.

Grégory n'est pas près d'oublier la date du 11 février 2017. Cet employé de la RATP, avec huit autres personnes, [a été violemment pris à partie par plusieurs dizaines d'individus](#), à Bobigny, en marge d'un rassemblement de soutien à [Théo, cet ado qui a accusé les policiers de violences lors d'un contrôle d'identité](#).

Grégory, lui, a déposé plainte contre X pour violences volontaires. Mais il ne s'est pas arrêté là. Le salarié attaque aussi son employeur, la RATP, pour mise en danger de la vie d'autrui.

Sur la table, il a disposé son volumineux dossier. Tout son drame se résume dans cette chemise de plusieurs centimètres d'épaisseur. Depuis ce funeste jour, Grégory est toujours en accident de travail. Il doit revoir le psychologue de la RATP le 30 octobre pour faire le point sur sa situation.

Mais sept mois après les faits, le chauffeur âgé de 41 ans, est toujours très marqué. « Ce jour-là, j'étais chargé d'inciter les passagers à la validation des tickets sur le quai du tramway T1 à Bobigny. A 15 heures, avec mes collègues, nous faisons une pause déjeuner à la gare routière Pablo Picasso. »

La décision de détourner les lignes

A ce moment-là, le rassemblement avait déjà commencé et très vite, les tensions sont devenues palpables. La RATP décide de détourner toutes les lignes de la gare pour éviter les débordements. « Deux cadres de l'entreprise sont alors venus nous voir pour nous demander de faire de l'information aux voyageurs et expliquer la situation, se souvient Grégory. On leur a dit que ça pouvait être dangereux. On était les seules personnes en uniforme. Nos supérieurs n'ont rien voulu entendre, donc on l'a fait sous peine d'être accusés d'abandon de poste ».

Mais la situation dégénère et la police se met à charger. « On s'est retrouvé en plein milieu. Nous avons reçu des projectiles et nous avons été gazés. On a vraiment eu la trouille. Quant aux cadres, ils se sont enfuis. » Le petit groupe décide de se réfugier dans le local où ils avaient mangé un peu plus tôt. « On avait trois agents de la DGSJ (ex-Renseignements généraux) avec nous. Visiblement, ils avaient été repérés par les jeunes qui ont voulu entrer dans le local. On a utilisé les distributeurs de boissons et de friandises pour bloquer la porte. Et là, ça a été l'enfer. »

Barres de fer et cocktails Molotov

Grégory raconte que le groupe s'est acharné à coups de barres de fer contre les vitres et la porte. Des cocktails Molotov ont également été jetés contre le bâtiment. « J'ai jamais eu aussi peur de ma vie. Je me disais que s'ils parvenaient à entrer, ce serait une boucherie. En venant avec un tel matériel, les types cherchaient forcément à faire mal ».

Plusieurs assauts ont lieu mais la porte et les vitres résistent. « On est resté plus de trois heures dans le local avant d'être libéré par la police, raconte Grégory. C'est long, d'autant plus qu'il y avait deux femmes enceintes avec nous. »

Le lendemain, il porte plainte contre X mais également contre la RATP pour « non-assistance à personnes en danger » et « mise en danger de la vie d'autrui ». Il affirme que ses collègues n'osent pas faire de même pour ne pas bloquer leur avancement. Lui a décidé d'aller jusqu'au bout.

« J'ai eu trop peur et je ne veux pas que d'autres salariés se retrouvent dans la même situation à cause d'ordres dangereux. » Depuis plusieurs mois, il affirme ne plus avoir de nouvelles de sa direction, ce qui le pousse aujourd'hui à sortir du silence. Dans son combat, il est soutenu par le syndicat SAT-RATP.

Interrogée, l'entreprise de transport « ne fait aucun commentaire sur une enquête en cours ».

L'embrèvement après l'affaire Théo

Le jeudi 2 février 2017, Théo, 21 ans, discute avec ses potes de la cité de la Rose des Vents à Aulnay-sous-Bois. Peu avant 17 heures, quatre policiers de la brigade spécialisée de terrain (BST) décident de contrôler les jeunes. Très vite la tension monte entre Théo et les agents. Ceinturé, le jeune homme est plaqué au sol. L'un des policiers lui porte plusieurs coups de matraque dont l'un le blesse très grièvement à l'anus.

Peu après, la moitié des villes de Seine-Saint-Denis connaissent des incidents plus ou moins graves. Le 11 février, un appel est lancé pour soutenir Théo devant le tribunal de Bobigny. Mais rapidement, la manifestation tourne à l'affrontement. Et la facture est salée : 39 voitures incendiées, 245 000€ de dégâts pour le département qui a de nombreux locaux à Bobigny, plus de 45 000€ pour la ville... sans compter les milliers d'euros de saccage pour les commerçants.